

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 20 novembre 2017 portant nomination de membres des conseils départementaux des Alpes-Maritimes et de Vaucluse auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

NOR : SSAS1730856A

La ministre des solidarités et de la santé et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article D.213-7 du code de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 13 décembre 2013 portant nomination des membres des conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence, des Alpes-Maritimes, des Bouches-du-Rhône, des Hautes-Alpes, du Var et de Vaucluse auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Provence-Alpes-Côte d'Azur;

Vu l'arrêté du 27 août 2015 portant nomination de membres du conseil départemental de Vaucluse auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Provence-Alpes-Côte d'Azur,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil départemental des Alpes-Maritimes auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur désignation de l'U2P:

M. NEDANI (Philippe), en qualité de conseiller titulaire, représentant les employeurs, en remplacement de Mme ALBIN (Olga).

Mme FOMBARON (Sandrine), en qualité de conseillère suppléante, représentant les employeurs, en remplacement de M. NEDANI (Philippe).

Est nommé membre du conseil départemental de Vaucluse auprès du conseil d'administration de l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, sur désignation de la CGT: M. LEYDIER (Michel), en qualité de conseiller titulaire, en remplacement de M. ESCANDE (Jean-Christophe).

#### Article 2

La directrice de la sécurité sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 novembre 2017.

Pour les ministres et par délégation :  
Pour la directrice de la sécurité sociale :  
*La sous-directrice du pilotage  
du service public de la sécurité sociale,*  
E. LEMATTE